

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 17 juillet 2015 à 20 h 00

Sous la présidence de madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

**Nombre de conseillers :** En exercice : 7                      Présents : 7                      Absent : ---                      Votants : 7

**Procuration :** -----

**Date de convocation :** 10 juillet 2015

**Présents :** Jean BIJASSON, Annie BORDAS, Jacqueline DUPENLOUP, Gilberte GIRARD, Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ, Nicole ROCHE, Patricia VALCKE.

**Absent :** -----

**Procuration :** -----

**Secrétaire de séance :** Annie BORDAS

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la dernière réunion a été envoyé par mail et par courrier aux membres du conseil municipal

**1 - Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 19.06.15**

Le conseil municipal, par 6 voix pour / 1 abstention - Annie Bordas qui était absente à la dernière réunion du 19 juin,  
ADOpte le compte rendu de la réunion du 19 juin 2015.

**2 - Convention avec la commune de St Colomban des Villards sur la Maison du Tourisme**

Une rencontre avec l'ASADAC a eu lieu pour travailler sur un projet de convention avec la commune de St Colomban des Villards à propos de la Maison du Tourisme. Il est fait lecture du projet, reçu en mairie le jeudi 16 juillet. Après analyse de son contenu, le conseil municipal

ADOPTE à l'unanimité,

le texte d'une convention avec la commune de St Colomban sur la Maison du Tourisme de la vallée des Villards, qui fixe pour l'exercice budgétaire 2015, soit jusqu'au 31 mars 2016, les règles de fonctionnement suivantes (le conseil municipal rappelant son souhait de SIVOM entre les 2 communes) :

- participation de la commune de St Alban des Villards aux frais de fonctionnement de la Maison du Tourisme fixée à 7,55 % des dépenses (pourcentage de lits touristiques de la commune sur le total de ceux recensés dans la vallée des Villards), hormis pour les frais d'électricité et de ménage de l'étage Maison du Tourisme / Bibliothèque pour lesquels St Alban acquittera 1/3 des charges
- participation pour 1/3 à l'annuité d'emprunt 2015, d'un montant total de 50 854,49 €, soit 16 951,50 € pour St Alban des Villards
- conseil d'administration composé de 7 élus de St Colomban, 3 de St Alban et de 6 représentants de la société civile répartis si possible de manière égale entre les deux communes

### **3- Conventions d'occupation précaire des locaux du Triandou et du presbytère, pour une année**

Le travail avec l'ASADAC n'ayant pas porté sur la convention d'occupation des locaux du presbytère, n'est considérée dans ce point que la convention d'occupation des locaux du Triandou.

La convention de délégation d'exploitation du commerce multiservices communal le Triandou est arrivée à expiration le 31/12/2012 et n'a pas été renouvelée.

Dans l'attente de son renouvellement selon la procédure normale, le conseil municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité,

Madame le Maire à signer une convention d'occupation précaire, pour un an, des locaux du Triandou par M. Marc Vuillermoz, actuel gestionnaire.

Les démarches nécessaires au renouvellement de la délégation de service public au terme de la convention précaire seront engagées.

Compte-tenu des résultats comptables de l'exploitation, du préjudice causé au délégataire par la fermeture depuis février 2013 du gîte communal des Jouvières, de la nécessité de maintenir le commerce dans la commune, la convention d'occupation précaire pour une année prévoit

- de porter à 90 jours le délai de règlement,
- de ramener le loyer mensuel à 50.00 €

### **4-Subvention AFPI**

La subvention départementale pour les travaux de reconquête pastorale menée par l'AFPI dans le secteur du Tremblay en 2012 est de 8 948 € et non 10 701 € comme annoncé dans un premier temps (erreur de calcul des services départementaux sur base H.T. / T.T.C). Cette somme, encaissée par la 4 C, sera reversée à la commune de St Alban des Villards, une répartition entre les deux communes villarinchés devant ensuite être déterminée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

de verser une subvention de 4 253.00 € à l'AFPI afin que cette dernière apure sa dette auprès de la Chambre d'Agriculture, dès le versement par la 4 C du montant de la subvention départementale à la commune.

#### **5 - Candidature du SIVAV au contrat « espace valléen-contrat stations durables » - Fiches action de la commune dans ce cadre**

Le SIVAV dépose auprès de la Région une candidature au projet « **espace valléen-contrat stations durables** », dans laquelle est mis en relief le développement du tourisme d'été et d'intersaisons, ce qui correspond aux besoins de la commune. Madame le Maire rappelle que la vallée des Villards est un territoire passerelle entre Belledonne et le SIVAV et propose, si accord du conseil municipal, le dépôt d'une fiche d'actions dans le cadre de la candidature du SIVAV, présentant l'objectif de réhabilitation du gîte d'étape et de l'ancien café du Merlet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

le dépôt d'une fiche d'actions de la commune dans le cadre de la candidature du SIVAV au contrat « espace valléen ».

#### **6 - Convention avec le département concernant l'implantation des C.S.E. au Premier Villard et au Chef-lieu**

Dans le cadre de la réalisation par la commune de travaux sur la RD927<sup>E</sup> au Premier Villard et au Chef-lieu pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés, il est nécessaire de fixer par convention avec le Département de la Savoie, d'une part les conditions d'occupation par la collectivité du domaine public routier départemental et d'autre part les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

MANDATE, à l'unanimité

Mme le Maire pour signer avec le Département une convention concernant l'implantation des conteneurs semi-enterrés au Premier Villard et au Chef-lieu (après rectification sur ladite convention du nom du lieu-dit « La Tourna »)

#### **7 - Désignation d'un représentant pour siéger au sein du Comité de programmation Leader Belledonne**

Madame le Maire rappelle que l'Espace Belledonne met en œuvre son programme de financement européen Leader pour la période 2014 – 2020. Dans ce cadre, différentes instances dédiées au programme sont installées ; parmi elles, le Comité de Programmation représente l'instance de décision du programme Leader chargé d'attribuer les subventions pour les projets soutenus. La commune détenant un siège à cette instance, il est nécessaire de désigner son représentant. Mme le Maire se propose pour siéger en tant que titulaire. Aucun autre membre ne souhaitant faire acte de candidature,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité

Mme Jacqueline Dupenloup représentante de la commune pour siéger au sein du Comité de Programmation Leader Belledonne (titulaire et suppléant des communes des Villards pourront alterner au bout d'une année).

### **8 - Réorganisation de l'équipe municipale après démission de Mme Valcke de ses fonctions d'adjointe**

Madame le Maire fait lecture du courrier envoyé par Mme Valcke Patricia au Préfet et aux membres du conseil municipal à propos de sa démission de ses fonctions d'adjointe.

Avant toute décision de réorganisation, il est décidé de faire confirmer par les services de la Sous-Préfecture les modalités de fonctionnement du conseil municipal.

Ce point sera par conséquent remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

### **9 - Demande de limitation de vitesse sur chemin communal au Premier Villard.**

Un résident du hameau du Premier Villard a demandé que soit mis en place un arrêté de limitation de vitesse à 30 km/heure sur le chemin communal traversant le hameau, du lieu-dit La Tourna jusqu'au croisement avec la RD 927<sup>E</sup>, c'est-à-dire sur une portion de 300 à 400 mètres.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité (1 voix pour - Jacqueline Dupenloup, 4 voix contre – Annie Bordas, Jean Bijasson, Gilberte Girard, Daniel Quézel-Ambrunaz, 2 abstentions – Nicole Roche, Patricia Valcke)

qu'il n'est pas favorable à un tel arrêté, compte-tenu des contraintes qu'il induit (panneaux 30, aménagement de la zone) et de la faible densité de circulation dans cette voie.

### **10 - Règlement du cimetière – Concessions : reversement au profit du C.C.A.S.**

Madame le Maire propose une relecture des corrections apportées au texte du règlement du cimetière.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité

le règlement du cimetière (dimensions des terrains concédés : superficie de 2,30m<sup>2</sup> ou 3,91 m<sup>2</sup> - dimensions des monuments « érigés sur les fosses ou caveaux » : ils « ne devront pas excéder 1,70 m par rapport au terrain naturel ».)

PREND ACTE que ce règlement sera applicable après visa de la délibération par la Sous-Préfecture,

AUTORISE Madame le Maire à le signer.

Par ailleurs, les membres du conseil municipal ne s'opposent pas au principe d'abattage des cyprès situés dans le cimetière n° 2 et demandent que soient fournis d'autres devis que celui de l'O.N.F. pour ce faire. Il est aussi évoqué la nécessité d'enlever les pousses de frêne qui commencent à proliférer dans les différents cimetières.

### **Concessions : reversement au profit du C.C.A.S.**

Le Centre Communal d'Action Sociale ne bénéficie pas actuellement d'une quote-part des acquisitions des concessions des cimetières. Sur proposition de Madame le Maire, lorsque des concessions funéraires (caveaux et cavurnes) seront achetées, la commune reversera au C.C.A.S. une somme correspondant à 1/3 des sommes perçues.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Le reversement du tiers du prix de vente des concessions funéraires (caveaux et cavurnes) au C.C.A.S.

### **11 - Suivi des travaux prévus au budget 2015**

Travaux de la chambre de vannes du Premier Villard : réalisés

Installation prise tri – phasée dans la chaufferie bois : réalisée

Installation de câbles auto-régulants pour dégivrage des chenaux de la mairie : réalisée

Mur du Frêne : en cours de réalisation

Parcelle du Bessay (désenclavement d'une maison, réseaux eau, électricité et téléphone) : en attente des devis

Travaux à prévoir au réservoir (ajouter une vanne d'arrêt et réparer la vanne électrique de la réserve incendie) : en attente des devis

Défibrillateurs : achat prévu de 2 appareils. Installation de l'un au Chef-lieu et de l'autre au Premier Villard.

### **12 - Motion sur le maintien de la trésorerie de La Chambre**

Madame le Maire expose les principaux arguments de la motion :

- la Direction Départementale des Finances Publiques de la Savoie a pris la lourde décision de fermer un grand nombre de structures de proximité indispensables aux populations et aux élu(e)s locaux,
- la Trésorerie de La Chambre est ainsi vouée à la fermeture au 1<sup>er</sup> janvier 2018, accompagnant la fermeture de celle d'Aiguebelle pour un regroupement « on ne sait où »,
- c'est la désertification des services publics financiers et fiscaux de la basse et moyenne Maurienne qui est programmée,
- les élus locaux demandent par conséquent au Directeur Départemental des Finances Publiques de la Savoie de retirer le Centre des Finances Publiques de La Chambre de la liste des fermetures programmées et de mettre, au contraire, à sa disposition les moyens matériels et humains nécessaires à son fonctionnement, dans l'intérêt des élu(e)s de proximité et des usagers.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

la motion sur le maintien de la trésorerie de La Chambre

### **13 - Motion contre la baisse des dotations de l'état**

Appelé à se prononcer sur la motion de soutien à l'action de la Fédération des Maires de Savoie pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

la motion contre la baisse des dotations de l'état

### **14 - Questions diverses**

- Rencontre avec Pierre-Marie Charvoz et Monique Chevalier ce vendredi 17 juillet. Tour d'horizon des différents projets de la commune auprès des conseillers départementaux.
- Arrêté préfectoral portant limitation des usages de l'eau pour le département de la Savoie. Interdictions et consignes.
- Lecture du courrier de Maurice Darves-Bornoz qui donne son accord pour la vente des parcelles concernées par la STEP.
- Remerciements du Club des Sports et du Sou des Ecoles pour les subventions attribuées.
- Convocations des éleveurs et des maires du secteur en sous-préfecture pour rencontrer Béatrice Santais, députée, et évoquer les problèmes de prédation, le lundi 20 juillet.
- Emploi saisonnier : la candidature de Geoffrey Thilloz a été retenue pour les 2 mois d'été. (Avaient été retenus pour entretien deux saisonniers de la station de St Colomban des Villards)

Sans intervention du public,

Madame le Maire lève la séance à 23 h 28.